

La grille de cotation de la CA Villefranche-Beaujolais-Saône : les critères obligatoires

Thématiques	Critères obligatoires	Pièces justificatives	Pondération
DALO	DALO	Aucune pièce justificative requise	40
Ressources	1 ^{er} quartile	Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante : - Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge - Justificatif de ressources - Attestation CAF	32
Situation professionnelle	À vécu une période de chômage de longue durée	- Attestation de formation ou autre justificatif de situation	28
Mal logement	Logement indigne	Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante : - Arrêté d'interdiction d'habitation - Arrêté de péril d'immeuble - Arrêté d'insalubrité - Analyses plombémie / Diagnostic plomb / Diagnostic amiante - Rapport d'un travailleur social - Autres justificatifs de situation	32

	Personnes menacées d'expulsion sans relogement	- Jugement d'expulsion	28
	Logement non décent avec au moins 1 mineur	<p>Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'un travailleur social - Autres justificatifs de situation <p>Et il faut la pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livret de famille / acte d'état civil 	28
	Sur occupation avec au moins 1 mineur	<p>Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation <p>Et il faut la pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livret de famille / acte d'état civil 	28
Hébergement	Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou lgt de transition	<p>Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation 	28
	Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	<p>Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation 	28
	Personnes hébergées par des tiers	<p>Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation 	28
Santé / violences	Personne en situation de handicap	<p>Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente (MDPH...) - Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document) 	32
	Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé	<p>Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales - Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales 	32

Santé / violences	Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	Aucune pièce justificative requise	32
	Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	Aucune pièce justificative requise	28
	Personnes victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou proxénétisme	Aucune pièce justificative requise	28
	Appartement de coordination thérapeutique	Attestation d'hébergement ou de domiciliation	28

La grille de cotation de la CA Villefranche-Beaujolais-Saône : les critères facultatifs et locaux

Thématiques	Critères facultatifs et locaux	Nature critère	Pièces justificatives	Pondération
État de la demande	Ancienneté de la demande	<i>Facultatif</i>	Aucune pièce justificative requise	Moins d'1 an = 0 pt De 1 à 2 ans = 8 points De 2 à 3 ans = 16 points Plus de 3 ans = 24 points
Ancrage territorial	Travaille dans l'EPCI	<i>Facultatif</i>	Contrat de travail	24
Situation professionnelle	CDD/interim	<i>Facultatif</i>	Contrat de travail	12
	Travailleurs pauvres	<i>Facultatif</i>	Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante : - Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge - Justificatif de ressources - Attestation CAF Et il faut la pièce suivante : - Contrat de travail	24
	Étudiant ou apprenti	<i>Facultatif</i>	Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante : - Carte d'étudiant - Contrat de travail	12

Composition du foyer	Jeune -30 ans	<i>Facultatif</i>	Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante : - Carte d'identité ou passeport du conjoint ou du demandeur - Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur	12
	Naissance attendue dans un logement trop petit	<i>Facultatif</i>	- Certificat de grossesse - Contrat de location / justificatif de propriété	12
Situation logement actuel	Taux effort trop élevé (>40%)	<i>Facultatif</i>	Aucune pièce justificative requise	24
	Ménages à reloger dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou d'une opération de requalification des copropriétés dégradées	<i>Local</i>	Pour justifier le critère, au moins 1 pièce suivante : - Justificatif du bailleur - Justificatif de l'EPCI et/ou de l'EPFIF - Rapport d'un travailleur social	28



115 rue Paul Bert - CS 70290 - 69665 Villefranche-sur-Saône Cedex

Tél. 04 74 68 23 08 - www.aggro-villefranche.fr 